



*Département
Opinion et
Stratégies
d'Entreprise*



Baromètre « Les Français, les loisirs nautiques et la sécurité en mer »

Avril 2014

ifop



1 | La méthodologie

Etude réalisée pour : **La SNSM et la MACIF**

Echantillon : Echantillon de **3 001 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.
La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).

Dates de terrain : Du 20 au 28 mars 2014.

Les personnes considérées dans cette enquête comme des **pratiquants réguliers d'activités nautiques** sont des personnes qui pratiquent au moins cinq fois par an l'une des activités suivantes :

- La pêche en bateau
- La plongée sous marine
- Le surf, le body board
- Le canoë, le kayak, l'aviron
- Le pneumatique, semi-rigide
- Le bateau à moteur
- Le ski nautique, le wake board
- La planche à voile ou dériveur
- Le bateau à voile
- Le kite surf
- Le scooter des mers, le jet ski

ifop



2 | Les principaux enseignements de l'étude

Les activités nautiques continuent de faire partie de la vie et des loisirs d'une majorité de Français : 64% s'adonnent à ces loisirs au moins une fois par an. C'est principalement par la **baignade, pratiquée au moins une fois par an par 59% des Français**, que ceux-ci vivent leur rapport à la mer.

Les autres activités nautique (voile légère, plaisance,...) sont moins répandues mais comptent de nombreux adeptes : 35% des Français pratiquent, de manière régulière, des loisirs ou sports nautiques en mer (hors baignade et pêche à pied).

La sécurité en mer est une préoccupation des pratiquants de loisirs nautiques, et la vérification préalable de la météo comme l'usage des moyens de communication constituent à ce titre des incontournables de la sécurité en mer : 84% et 70% respectivement des pratiquants d'activités nautiques s'en soucient le plus souvent lors de leur activité nautique. **Le port d'une brassière de survie ou d'un gilet de sauvetage fait également partie des priorités, mais émerge en second plan des mesures de sécurité** : 61% des Français en portent souvent ou systématiquement lors de leurs activités nautiques, mais près d'un quart n'en utilisent jamais.

Le port d'un gilet de sauvetage apparaît avant tout lié au sentiment de danger potentiel : s'il est systématique pour 45% des Français, **le port du gilet est conditionné par l'activité pratiquée ou les conditions météorologiques aux yeux de 40% d'entre eux.** **Son usage constitue néanmoins plus largement un réflexe en ce qui concerne les enfants** : 61% des personnes interrogées imposent systématiquement le gilet de sauvetage à leurs enfants lors de la pratique d'une activité nautique.

Mais la conscience des risques liés à la mer s'amenuise en-dehors des activités sportives au large : 58% des Français ayant des enfants les laissent pratiquer des activités seuls lorsqu'ils sont sur la plage en famille (dont 28% le font régulièrement, voire souvent).

Au global, **le port du gilet de sauvetage tend malgré tout à s'ancrer, peu à peu, dans les pratiques, notamment dans les situations comportant des risques pour soi ou ses proches** : 81% des Français pratiquant occasionnellement des loisirs nautiques en portent régulièrement lorsqu'ils sont en famille avec des enfants (ils étaient 78% en 2011), 84% utilisent régulièrement des gilets par mauvais temps, et 81% de nuit.

Le port du gilet de sauvetage gagne également du terrain lors de situations moins insécurisantes : 68% des Français déclarent revêtir régulièrement un gilet de sauvetage même lorsqu'ils pratiquent une activité nautique par beau temps.

La nécessité des gilets de sauvetage est en effet avérée aux yeux des Français, même s'ils entravent les mouvements (74% des Français souscrivent à ce constat) : **seule une minorité de personnes interrogées (qu'elles pratiquent ou non des activités nautiques) estime qu'il n'est pas nécessaire de porter un gilet de sauvetage lorsque l'on sait nager (43%),** ou que l'absence de mesures coercitives obligeant au port du gilet de sauvetage démontre qu'il n'est pas une condition sine qua non à la pratique d'activités en mer (33%). Les perceptions associées au port du gilet demeurent toutefois centrées autour du sentiment de danger immédiat : près des deux tiers des Français (65%) jugent qu'ils sont surtout utiles lorsque l'on ne sent pas en sécurité.

C'est d'ailleurs autour de sa fonction première de sécurisation que se centrent les attentes des Français, comme observé en 2011 : le maintien de la tête hors de l'eau est cité par 54% des personnes interrogées comme l'une de ses fonctionnalités majeures, aux côtés de sa géolocalisation (52%). **Les innovations liées au confort (léger, confortable, intégré à un vêtement,...) ne sont mentionnées qu'en mineur** (par respectivement 16% et 15% des pratiquants réguliers de loisirs nautiques, hors baignade et pêche à pied).

En miroir, les justifications au non-port du gilet de sauvetage sont largement centrées autour d'une confiance dans l'absence de risque : 29% des pratiquants réguliers d'activités nautiques en mer ne portant pas systématiquement de gilet de sauvetage l'expliquent par leur habitude, et 29% également citent l'absence d'utilité perçue. **Bien que le confort ne constitue pas la principale attente vis-à-vis des gilets de sauvetage, le manque d'aisance lié à leur utilisation est également largement cité comme l'un des principaux freins à son utilisation (37%).**

Au-delà de l'appréhension d'un risque potentiel, plus d'un tiers des Français (35%) ont déjà ressenti un danger immédiat, que ce soit pour eux ou les personnes les accompagnant, proportion en hausse par rapport à 2010 (+14 points). **Cette expérience est en premier lieu liée à un risque de noyade** (39% des Français pratiquant des activités nautiques y ont été confrontés), notamment suite à une chute accidentelle à la mer 16%, en hausse de 7 points depuis 2010). **C'est également l'exposition à une météo ou une mer très difficile (25%) et l'expérience d'un chavirement ou retournement (21%, + 11 points) qui ont marqué les esprits.**

En cas de danger lors de la pratique d'une activité nautique, ce sont les sauveteurs en mer qui symbolisent les secours et le geste réflexe aux yeux des Français : pour 62% des Français, ils constituent l'autorité de référence à prévenir en situation difficile, loin devant les pompiers (17%), les proches (9%) la gendarmerie maritime ou le loueur du matériel (5% de citations chacun).

Les Français font part d'une bonne information sur les dangers en mer (69%), mais celle-ci s'effrite : ils étaient 76% en 2010 à se sentir bien informés. **Ce sentiment apparaît en outre peu solide** : seuls 16% des personnes interrogées s'estiment très bien informées.

Les Sauveteurs en mer occupent à ce titre un rôle primordial dans la pédagogie et la diffusion des bonnes pratiques. Ils sont reconnus comme l'acteur agissant le plus en matière d'information sur la sécurité en mer par la majorité de la population (54%), et sont le seul référent en ce domaine : les clubs nautiques ne sont cités que par 10% des Français, et les autres institutions ou organismes (CRS, fédérations sportives, pouvoirs publics,) ne sont pas audibles en cette matière par la population (ils sont chacun cités par moins de 10% des personnes interrogées).

Pour améliorer la sécurité en mer, il est de ce fait nécessaire de permettre aux Sauveteurs en mer d'exercer leurs missions de secours et d'information : donner plus de moyens à la SNSM constitue aux yeux des Français l'un des principaux leviers pour renforcer la sécurité en mer (33% citent cet axe, lorsqu'ils n'étaient que 23% en 2010). L'information est également primordiale, que ce soit par le biais de formations sécurité obligatoires pour les plaisanciers (34%) ou d'une amélioration plus générale de l'éducation aux dangers de la mer (32%). Les Français se révèlent bien plus rétifs à toute mesure coercitive en 2014 : l'accent mis sur les formations obligatoires est en recul de 15 points par rapport à 2010, de même que l'obligation de détention d'un permis bateau pour tous (24% de citations, en baisse de 15 points) ou la multiplication des contrôles des matériels de sécurité à bord des bateaux de plaisance (16%, en retrait de 6 points depuis 2010).